



CONDITIONS D'ADHESION D'UN TERRITOIRE FORESTIER AU RESEAU FUNGI FRIENDLY FOREST®



Contenido:

1. Concept et objectifs de Fungi-Friendly-Forest®.
2. Qui peut et comment faire partie de Fungi-Friendly-Forest®.
3. Contrôle et évaluation de Fungi-Friendly-Forest®.
4. Engagement d'adhésion à Fungi-Friendly-Forest®.
 - 4.1. Gestion durable de la ressource mycologique.
 - 4.2. Valorisation durable de la ressource mycologique.
 - 4.3. Production et échange de connaissance sur la ressource mycologique.
5. Avantages de l'adhésion à Fungi-Friendly-Forest®.
 - 5.1. MycoForum: échange pour l'innovation, la promotion et la sytructuration du secteur.
 - 5.2. Plateforme web pour l'échange de connaissance et la production de science citoyenne.
 - 5.3. Portfolio des services de l'EMI
6. Tableau récapitulatif des engagements à Fungi-Friendly-Forest®.

1.- Concept et objectifs du réseau Fungi Friendly Forest®.

Fungi-Friendly-Forest® est un indicateur de qualité créé par le Groupement Européen de Coopération Territoriale “European Mycological Institute” (GECT-EMI) destiné à la reconnaissance des engagements des territoires forestiers dans la gestion et la valorisation durable ainsi que dans la recherche sur le thème de leurs ressources mycologiques face aux enjeux principaux suivants:

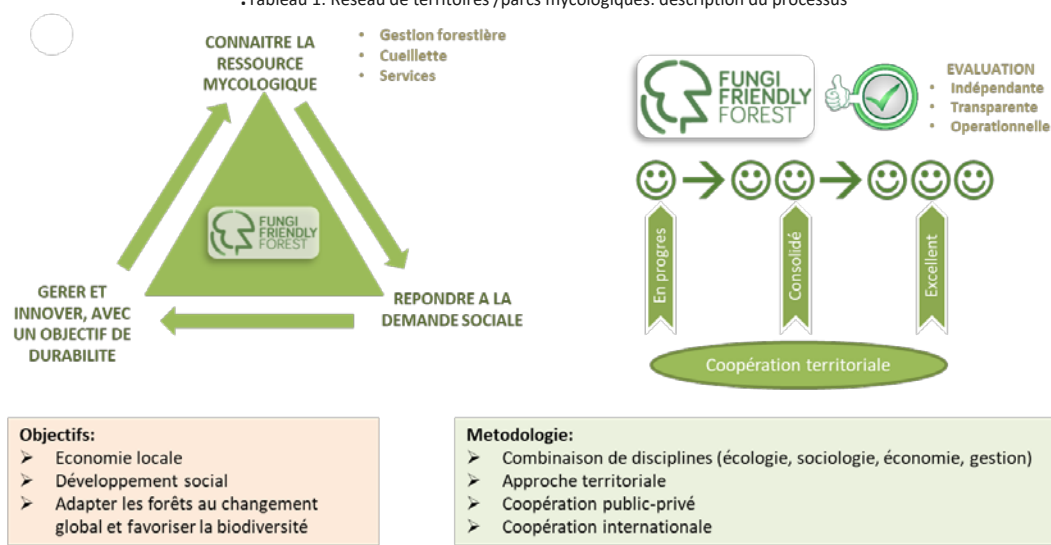
- la mise en valeur des fonctions écologiques des champignons pour l’adaptation des forêts au changement climatique et la préservation de la biodiversité.
- la gestion multifonctionnelle pour préserver les ressources mycologiques et leurs fonctions sociales, touristiques et agroalimentaires.
- la prévention des conflits d’usages dans les espaces forestiers.

L’adhésion au réseau Fungi-Friendly-Forest® favorise l’échange d’innovations et de connaissances scientifiques et techniques entre les territoires, ainsi que l’accompagnement des agents du public ou du privé intéressés par les transitions nécessaires à une utilisation responsable des ressources mycologiques forestières en tant que moteur du développement rural.

Par ailleurs, cette adhésion permet la promotion internationale des territoires et une coopération innovante entre ces agents publics et privés pour le développement de produits et services mycologiques de qualité capables de générer une attractivité territoriale des zones rurales pour les citoyens.

L’évaluation du processus d’amélioration des territoires / parcs mycologiques repose sur les principes d’indépendance, de transparence, d’opérabilité et de coopération.

Tableau 1: Réseau de territoires /parcs mycologiques: description du processus



2.- Qui peut et comment faire partie de Fungi Friendly Forest®.

Peuvent faire partie du réseau Fungi Friendly Forest® les propriétaires ou les gestionnaires de territoires/parcs mycologiques forestiers publiques ou privés, individuels ou collectifs, qui sont intéressés par une gestion des ressources mycologiques qui respecte les conditions établis dans le présent cahier des charges.

La demande d'adhésion doit être adressée à l'Assemblée de l'IME par le représentant légal du territoire / parc mycologique concerné et entraîne le paiement d'une cotisation de 500 euros / an pour contribuer au maintien de la structure nécessaire au développement de ce réseau de coopération. (Accord de la 9ème Assemblée de l'IME du 16 mars 2020). Ce montant, établi annuellement, peut être mis à jour par décision de l'Assemblée de l'IME.

3.- Evaluation et processus de contrôle du reseau Fungi Friendly Forest®.

Pour cette adhésion qui implique un signe de reconnaissance de qualité et qui vise à initier des processus d'amélioration continue dans les territoires / parcs mycologiques forestiers qui sont intégrés dans le réseau, il est essentiel d'établir des indicateurs d'origine et d'engagement sur chaque territoire, ainsi que d'évaluer et de qualifier ces améliorations à travers le travail d'un comité scientifique et technique spécialisé et indépendant qui, en outre, conseillera et accompagnera le processus d'amélioration.

Le comité scientifique et technique sera mis en place par l'IME sur chaque territoire forestier selon des critères d'indépendance, de transparence et d'opérationnalité afin d'évaluer annuellement l'avancement des critères d'amélioration prévus dans l'engagement.

Une fois évalué, le comité scientifique et technique qualifiera le territoire forestier selon le schéma suivant:

- 😊 Fungi Friendly Forest® : Territoire/parc mycologique en progrès.
- 😊😊 Fungi Friendly Forest® : Territoire/parc mycologique consolidé.
- 😊😊😊 Fungi Friendly Forest® : Territoire/parc mycologique excellent.

D'autre part, l'Assemblée EMI peut décider de retirer le label de qualité Fungi Friendly Forest® aux territoires qui, ayant été évalués et avertis, n'intègrent pas les

recommandations du Comité Scientifique et Technique dans un délai raisonnable également fixé par l'Assemblée.

La section 4 définit les indicateurs que les territoires doivent respecter pour être notés selon leur degré d'excellence (☺, ☺☺ o ☺☺☺). Initialement, ces critères doivent être atteints au moins à 80% pour être classés dans l'une des trois catégories définies.

L'Assemblée de l'IME pourra réviser les critères d'engagement du label Fungi Friendly Forest® à l'avenir si les 2/3 des territoires / parcs mycologiques du réseau le demandent et afin de continuer à améliorer le processus.

4.- Conditions d'adhésion au réseau Fungi Friendly Forest ®

4.-1 Gestion durable de la ressource mycologique.

Cet engagement implique d'assumer deux aspects principaux: a) la gestion ordonnée de la récolte des champignons et b) l'application progressive des critères mycosylvicoles dans la gestion forestière. En fonction du niveau d'excellence (☺, ☺☺ o ☺☺☺) du territoire/parc mycologique, les indicateurs suivants doivent être atteints:

a) Gestion ordonnée des cueillettes: le territoire / parc mycologique dispose d'un système de contrôle des collections qui permet au minimum de traiter les indicateurs suivants:

- ☺ Conditions de cueillette spécifiques au territoire définies.
- ☺ Superficie des zones de cueillettes connue.
- ☺ Nombre de cueilleurs connu.
- ☺ Liste établie des espèces autorisées à la cueillette.
- ☺ Présence d'une signalisation relative aux conditions de cueillette.
- ☺☺ La production potentielle du territoire est connue.
- ☺☺ Un dispositif de garderie est établi.
- ☺☺ Le nombre maximum de cueilleurs est défini.
- ☺☺ Le nombre des cueilleurs, par origine géographique et par type est connu.
- ☺☺ Les volumes des cueillettes des espèces principales sont connus.
- ☺☺☺ Un plan de gestion de la cueillette est effectif.
- ☺☺☺ Il existe un système opérationnel d'information web sur les productions mycologiques.
- ☺☺☺ Il existe un système opérationnel sur le web de régulation de l'activité de cueillette.
- ☺☺☺ Il existe des réserves mycologiques permanentes.

b) Mycosylviculture: il existe un engagement des propriétaires et gestionnaires forestiers du territoire/parc mycologique pour une intégration progressive de la ressource mycologique dans la gestion forestière, intégration quantifiable a selon les critères suivants.

- ☺ Le processus d'intégration est initié, avec l'accord des propriétaires et gestionnaires.
- ☺ La formation à la mycosylviculture des propriétaires est effective.
- ☺☺ Il a été établi un plan de gestion forestière intégrant les critères mycosylvicole.
- ☺☺☺ Des traitements sylvicoles intégrant des critères mycosylvicoles sont effectifs.

4.-2 Valorisation durable de la ressource mycologique.

Cet engagement consiste à assumer les principaux objectifs suivants: a) le développement ordonné du mycotourisme, b) des signes de qualité et de garantie des ressources mycologiques agroalimentaires locales c) le marketing territorial.

a) Mycotourisme: le territoire / parc mycologique permet la compatibilité de l'usage de cueillette réalisée par la population locale et l'usage de cueillette des mycotouristes et il forme les agents du territoire à fournir les indicateurs suivants:

- ☺ La cueillette récréative est autorisée pour les mycotouristes.
- ☺ Une formation sur le mycotourisme est mise en œuvre pour les agents opérationnels locaux.
- ☺☺ Il existe un système web d'information spécifique pour le mycotourisme.
- ☺☺ Il existe des infrastructures permanentes spécifiques pour le mycotourisme.
- ☺☺ Il Existe une offre myco-gastronomique à base de produits locaux dans le territoire ou sa proximité.
- ☺☺☺ Il existe un service de guides mycologiques.
- ☺☺☺ Il existe des aménagements myco-touristiques innovants.
- ☺☺☺ Il existe des restaurants mycologiques spécialisés.
- ☺☺☺ Des produits mycotouristiques sont intégrés à l'offre touristique locale.

b) Développement local myco-agroalimentaire: le territoire / parc mycologique s'engage à développer des signes de garantie d'origine / traçabilité / qualité des ressources locales agro-alimentaires mycologiques, en formant les agents du territoire à fournir les indicateurs suivants:

- ☺ La formation myco-agroalimentaire des agents est effective.
- ☺ Il existe dans le territoire une commercialisation effective de produits mycologiques locaux ou issus de territoires du réseau Fungi Friendly Forest®.
- ☺☺ Les volumes et les prix des approvisionnements sont connus.
- ☺☺ Il existe dans le territoire une transformation agroalimentaire de produits mycologiques locaux ou issus d'autres territoires du réseau Fungi Friendly Forest®.
- ☺☺☺ Il existe un système de traçabilité de la ressource mycologique locale.
- ☺☺☺ Il existe un signe de garantie d'origine/qualité de la ressource mycologique locale.

c) Marketing territorial: Le territoire / parc mycologique s'engage dans le développement d'actions marketing pour améliorer l'attractivité territoriale, en engageant les agents territoriaux à fournir les indicateurs suivants:

- ☺ La formation en marketing territorial des agents locaux est effective.
- ☺ Il est organisé des journées et des événements mycologiques locaux.
- ☺☺ Il existe un plan effectif de communication et de marketing.
- ☺☺ Il existe un système web et des médias sociaux dédiés à la promotion et au marketing territorial.
- ☺☺ Il est organisé des événements mycologiques régionaux ou nationaux.
- ☺☺☺ Il est organisé des événements mycologiques internationaux.

4.3.- Production et échange de connaissances sur les ressources mycologiques.

Cet engagement consiste au fait de consacrer des ressources pour la production de connaissances scientifiques sur la ressource mycologique du territoire, ainsi qu'à l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les territoires du réseau Fungi Friendly Forest®. Selon le degré d'excellence (☺, ☺☺ ou ☺☺☺) du territoire/Parc mycologique, les indicateurs suivants doivent être atteints:

- ☺ Le diagnostic sur le potentiel mycologique est initié.
- ☺ Le territoire participe aux événements d'échange de connaissances (Mycoforum).
- ☺☺ Le diagnostic sur le potentiel mycologique est finalisé.
- ☺☺ Un système d'inventaire mycologique est mis en place.
- ☺☺ Les bases de données des inventaires mycologiques sont partagées avec le réseau Fungi Friendly Forest®.
- ☺☺ Les bases de données concernant l'activité de cueillette et le mycotourisme sont partagées avec le réseau Fungi Friendly Forest®.

- ☺☺☺ Il existe des parcelles dédiées à la recherche mycologique.
- ☺☺☺ Il existe sur le territoire un projet effectif de recherche mycologique.
- ☺☺☺ Il existe un système web de sciences citoyenne.
- ☺☺☺ Le territoire organise des évènements d'échange de connaissances (Mycoforum).

5.- Les avantages de l'adhésion a Fungi-Friendly-Forest®.

L'adhésion au réseau Fungi Friendly Forest® est attachée au principe de coopération entre les territoires / parcs mycologiques participants. Toutes les actions sont supervisées par l'Institut européen de mycologie et son comité d'experts scientifiques et techniques.

5.1.-MYCOFORUM: échange d'innovation, de promotion et de structuration du secteur.

MycoForum est périodiquement organisé dans l'un des territoires / parcs mycologiques participants afin de faciliter l'échange de connaissances scientifiques et techniques entre les partenaires liés à l'IME et de promouvoir l'utilisation responsable des ressources mycologiques forestières en tant que moteur du développement rural. Il vise à faciliter une coopération innovante entre les acteurs publics-privés impliqués basée sur des produits et services mycologiques de qualité capables de favoriser une attractivité territoriale des zones rurales pour les publics urbains.

De plus, Mycoforum® sensibilisera la société sur: a) L'importance écologique des champignons dans les forêts, b) L'importance de la prise en compte des champignons dans la gestion forestière (mycosylviculture), c) les différentes espèces locales utilisables, où et comment les cueillir de manière responsable,. d) l'importance du contrôle de qualité pour garantir la sécurité alimentaire et éviter les fraudes, e) les façons les plus appropriées d'utiliser les champignons dans la cuisine pour profiter de toutes leurs qualités, f) le mycotourisme: parcs mycologiques, produits agroalimentaires locaux, foires, ateliers, restaurants spécialisés, etc.

Mycoforum® est un événement itinérant annuel conçu pour être organisé dans une commune située à proximité d'un territoire / parc mycologique et pouvant mettre à disposition des espaces d'exposition attrayants qui garantissent l'afflux de public des villes vers le milieu rural et une diffusion maximale.

5.2.-Plateforme web d'échange de connaissances et de production de science citoyenne.

Les membres du réseau Fungi Friendly Forest® disposeront d'une plate-forme Web pour l'échange de connaissances et la génération de science citoyenne, fournie par l'IME, qui facilitera l'application progressive de certains des indicateurs d'excellence proposés. Cette plateforme sera gérée par l'IME avec l'avis de son comité scientifique et technique.

5.3.-Portfolio de services EMI.

Le consortium EMI dispose d'un panel d'experts public-privé capables de fournir des services de qualité liés à la gestion et à la valorisation des ressources mycologiques. Les membres du réseau Fungi Friendly Forest® auront un accès préférentiel à ce portefeuille de services, qui vise à répondre aux indicateurs établis dans cet engagement.

Ces services seront budgétisés individuellement dans chaque cas en fonction des besoins de chaque territoire / parc, et peuvent aller de conseils spécifiques à des services clé en main.

6. Tableau récapitulatif des engagements Fungi-Friendly-Forest®

| ENGAGEMENTS DES Territoires/parcs mycologiques | | CATEGORÉS ET INDICATEURS | | |
|--|---|--|---|---|
| | | Fungi Friendly Forest® ☺ "En progrès" | Fungi Friendly Forest® ☺☺ "Consolidé" | Fungi Friendly Forest® ☺☺☺ "Excellent" |
| Gestion durable de la ressource mycologique | Gestion régulée de l'activité de cueillette | Conditions de cueillette spécifiques au territoire définies | Production potentielle du territoire connue | Il existe un système opérationnel d'information web sur les productions mycologiques. |
| | | La superficie des zones de cueillette connue. | Un dispositif de garderie est établi | Il existe un système opérationnel sur le web de régulation de l'activité de cueillette. |
| | | Le nombre de cueilleurs est connu | Le nombre maximum de cueilleurs est défini | Il existe des réserves mycologiques permanentes. |
| | | Liste établie des espèces autorisées à la cueillette. | Le nombre des cueilleurs, par origine géographique et par type est connu | |
| | | Presence d'une signalisation relative aux conditions de cueillette | Les volumes des cueillettes des espèces principales sont connus | |
| | | Un plan de gestion de la cueillette est effectif. | | |
| | Mycosylviculture | Le processus d'intégration est initié, avec l'accord des propriétaires et gestionnaires. | Il a été établi un plan de gestion forestière intégrant les critères mycosylvicole. | Des traitements sylvicoles intégrant des critères mycosylvicoles sont effectifs. |
| La formation à la mycosylviculture des propriétaires est effective | | | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| Valorisation durable de la ressource | Mycotourisme | La cueillette récréative est autorisée pour les mycotouristes | Il existe un système web d'information spécifique pour le mycotourisme | Il existe un service de guides mycologiques |
| | | Une formation sur le mycotourisme est mise en œuvre pour les agents opérationnels locaux. | Il existe des infrastructures permanentes spécifiques pour le mycotourisme. | Il existe des aménagements myco-touristiques innovants |
| | | | Il existe une offre myco-gastronomique à base de produits locaux dans le territoire ou sa proximité. | Il existe des restaurants mycologiques spécialisés |
| | | | | Des produits mycotouristiques sont intégrés à l'offre touristique locale. |
| | Développement myco-agroalimentaire | La formation myco-agroalimentaire des agents est effective. | Les volumes et les prix des approvisionnements sont connus. | Il existe un système de traçabilité de la ressource mycologique |
| | | Il existe dans le territoire une commercialisation effective de produits mycologiques locaux ou issus de territoires du réseau Fungi Friendly | Il existe dans le territoire une transformation agroalimentaire de produits mycologiques locaux ou issus d'autres territoires du réseau Fungi Friendly Forest® | Il existe un signe de garantie d'origine/qualité de la ressource mycologique locale. |
| | Marketing territorial | La formation en marketing territorial des agents locaux est effective | Il existe un plan effectif de communication et de marketing | Il est organisé des événements mycologiques internationaux |
| | | Il est organisé des journées et des événements mycologiques locaux | Il existe un système web et des médias sociaux dédiés à la promotion et au marketing territorial. | |
| | | | Il est organisé des événements mycologiques régionaux ou nationaux | |
| | Production et échange de connaissances sur la ressource mycologique. | Le diagnostic sur le potentiel mycologique est initié. | Le diagnostic sur le potentiel mycologique est finalisé. | Il existe des parcelles dédiées à la recherche mycologique |
| Le territoire participe aux événements d'échange de connaissances (Mycoforum). | | Un système d'inventaire mycologique est mis en place. | Il existe sur le territoire des projets effectifs de recherche mycologique | |
| | | Les bases de données des inventaires mycologiques sont partagées avec le réseau Fungi Friendly Forest®. | Il existe un système web de sciences citoyenne. | |
| | | Les bases de données concernant l'activité de cueillette et le mycotourisme sont partagées avec le réseau Fungi Friendly Forest | Le territoire organise des événements d'échange de connaissances (Mycoforum). | |